

Voilà, monsieur l'Orateur, des faits sérieux, des protestations fort sérieuses, qui révèlent une situation alarmante. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que de pareilles plaintes sont portées au sujet du port de Montréal et d'autres ports. Je crois qu'il serait important, vu que ces méfaits ont pris de l'ampleur et se sont multipliés, que le ministère des Transports procède à une enquête immédiate.

Nous sommes à la veille d'assister aux fêtes de l'Exposition universelle, et il y a un très grand nombre de gens qui doivent y venir et arriver par le port de Montréal. Bon nombre de maisons commerciales, non seulement de Montréal, mais de toute la région, y compris les Cantons de l'Est et Sherbrooke, ont affaire au port de Montréal. Récemment, des membres de l'association du camionnage de l'Estrie me disaient qu'ils s'étaient rendus au port de Montréal pour aller y chercher des marchandises et qu'ils avaient constaté, à maintes reprises, des rapines pareilles, alors que la marchandise était volée, les caisses ouvertes et endommagées.

A mon sens, ceci cause un préjudice au commerce et, à l'occasion de l'Exposition universelle, est de nature à entacher notre réputation internationale. Je profite de la circonstance, monsieur l'Orateur, pour signaler très brièvement à l'honorable ministre qu'il serait important que le gouvernement central agisse. Malgré la requête et la demande de nombreux députés à la Chambre, au cours de la présente session, le gouvernement a toujours reporté à plus tard ou refusé d'instituer une commission royale d'enquête sur le crime organisé. Nous savons que plusieurs pays ont effectué de telles enquêtes nationales sur le crime organisé et, particulièrement aux États-Unis et en Italie, on a découvert que la source du banditisme se trouvait dans les ports des pays en question. Au fait, c'est par les ports maritimes qu'arrive toute la contrebande, et c'est pourquoi les réseaux de bandits y ont des ramifications et des installations, soit en pratiquant la corruption auprès des gardiens des ports, soit en employant toute autre méthode de nature à favoriser de telles rapines, de tels méfaits.

C'est pourquoi j'apprécierais beaucoup que l'honorable ministre d'État, avec toute l'influence que la Providence a bien voulu inculquer dans son être, puisse convaincre les honorables ministres du cabinet de songer sérieusement à instituer une commission royale d'enquête sur le crime organisé, laquelle engloberait aussi les enquêtes sur les ports maritimes et, également, les faillites frauduleuses qui continuent à sévir au Canada.

Monsieur l'Orateur, je termine mes observations en disant: si gouverner c'est prévoir, administrer c'est agir. Le gouvernement ne peut pas se permettre de se limiter simple-

ment à voir défiler devant ses yeux de pareils crimes, de pareils méfaits et se figer dans une vie contemplative. Non. Il lui faut agir, et si gouverner c'est prévoir, je suis d'avis que si le gouvernement actuel ne procède pas à de telles enquêtes immédiatement, nous pourrions nous trouver, dans quelques semaines ou dans quelques mois, en face de situations absolument désastreuses et peut-être irréparables.

C'est pourquoi je compte sur l'initiative et la bonne foi de l'honorable ministre pour intervenir le plus tôt possible, relativement à cette question.

• (10.30 p.m.)

L'hon. John N. Turner (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon ami, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), qui a soulevé une question très importante non seulement pour le port de Montréal mais pour tous les ports maritimes au Canada. Je dois d'abord le remercier de m'avoir préavisé à ce sujet cet après-midi, mais vu la décision de M. l'Orateur, j'ai dû attendre à ce soir pour lui répondre, même si j'étais prêt à le faire cet après-midi.

La question me donne l'occasion de faire quelques commentaires sur le problème que pose le chapardage. Cela existe dans tous les grands ports, dans le monde entier, et non seulement au Canada, où l'on manutentionne un volume considérable de cargaisons diverses. Cette situation, et je tiens à le signaler à l'honorable député, n'est pas unique au port de Montréal, et je crois bien qu'il l'admet, d'ailleurs.

Le Conseil des ports nationaux est très au fait de la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de circonscrire le chapardage qu'on pratique au port de Montréal. Certaines de ces mesures, comme le contrôle des véhicules, sont déjà appliquées et d'autres sont actuellement sur le point d'être précisées. Au nombre de ces dernières, il y a la fermeture de certaines entrées du port, la révision de la procédure et des documents pour l'expédition de marchandises et, enfin, un meilleur service de gardiens des cargaisons.

Je puis assurer l'honorable député que le Conseil des ports nationaux suit ce problème de très près et que toutes les mesures jugées aptes à remédier à la situation, et qui sont dans les limites des pouvoirs du Conseil des ports nationaux, seront prises afin de réduire le plus possible le chapardage au port de Montréal.

Naturellement, la responsabilité est partagée entre la ville de Montréal et le Conseil des ports nationaux. Je dois dire qu'il y a des cas où les expéditeurs pensent que des vols